



entretien

CÉLINE LEVESQUE, FORMATRICE EN AGRONOMIE DANS UN LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ DE LOIRE-ATLANTIQUE.

“ FORMER DANS LE PRIVÉ AGRICOLE, C’EST ASSUMER UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC... SANS EN AVOIR LES DROITS ”

Trait d'Union : Céline, peux-tu nous présenter ton métier ?

Céline L. : Depuis 10 ans je suis formatrice en agronomie dans un lycée agricole privé sous contrat avec l'État dans les Pays de la Loire. J'enseigne à des apprenti-es de la 2nde à la Terminale en Bac Pro Agroéquipement et CGEA, ainsi qu'en BTS ACSE. Mon travail consiste à transmettre des savoirs techniques, à accompagner la compréhension des systèmes agricoles, et à faire le lien entre terrain, théorie et enjeux de durabilité.

C'est un métier passionnant, au cœur de la transition agroécologique, mais qui demande un investissement très fort.

T U : Quelles sont les spécificités du privé agricole sous contrat ?

Céline L. : Nous remplissons la même mission de service public que nos collègues du public : mêmes programmes, mêmes diplômes,

mêmes inspections.

Mais, la grande différence entre un-e enseignant-e et un-e formateur-riche, c'est que nous sommes salarié-es de droit privé, rattaché-es à une association gestionnaire et non au Ministère.

Cela change tout : pas de statut national, pas de grille indiciaire uniforme, pas d'avancement automatique.

Résultat : à travail équivalent, nous n'avons ni le même salaire, ni la même reconnaissance, ni les mêmes perspectives de carrière.

T U : Concrètement, quelles sont ces inégalités de traitement ?

Céline L. : Elles sont structurelles :

- **Rémunération :** dans le public, les enseignant-es sont payé-es selon une grille nationale qui valorise diplôme et ancienneté. Dans le privé agricole, le barème dépend de critères classants inscrits dans une convention collective nationale, qui ne reconnaît que l'expérience

acquise dans des établissements dépendants de cette dernière ou au bon vouloir des chef-fes d'établissements ; les salaires sont ainsi souvent inférieurs de 10 à 20 % à missions identiques. Pour illustrer mes propos, les enseignant-es annualisé-es ont un temps de face à face de 18 heures par semaine, avec pour chaque heure effectuée, un temps de préparation d'une heure équivalent.

Les formateur-rices, eux, peuvent faire jusqu'à 24 heures de face à face par semaine avec un temps de préparation d'une demi-heure équivalent. À cela s'ajoutent le suivi des apprenti-es, les réunions et les conseils de classe. Là encore, les enseignant-es perçoivent une prime dite ISOE pour assurer la fonction de professeur-e principal-e, rémunérant la préparation des conseils de classe et l'orientation, alors que les formateur-rices n'en ont pas...

- **Carrière :** les enseignants du publics progressent automatiquement ; les formateurs privés doivent négocier lors des entretiens annuels ou

attendre un hypothétique reclassement.

• **Reconnaissance du diplôme** : un master ou un diplôme d'ingénieur est pris en compte dans la grille du public ; dans le privé, il n'est pas toujours valorisé.

• **Formation continue** : garantie pour les fonctionnaires, elle est dans le privé soumise au bon vouloir de l'employeur et aux budgets disponibles.

• **Sécurité de l'emploi** : les uns bénéficient de la protection du statut public, les autres d'un contrat privé plus fragile.

Ces écarts alimentent un sentiment d'injustice : nous faisons le même métier, mais nous ne bénéficions pas des mêmes droits.

T U : Quelles conséquences sur ton quotidien et celui de tes collègues ?

Céline L. : Au-delà de la question financière, c'est la reconnaissance professionnelle qui est en jeu. Quand un-e collègue du public est titularisé-e et valorisé-e, le formateur et la formatrice du privé restent dans l'ombre, alors qu'il et elle assument : préparation des cours, suivi des élèves, participation aux CCF, coordination de projets, réunions pédagogiques...

Cette situation finit par peser sur la motivation et sur l'attractivité du métier.

Beaucoup de jeunes formateurs et formatrices talentueux et talentueuses quittent le privé faute de perspectives.

T U : Pourquoi as-tu choisi de t'engager à la CGT ?

Céline L. : Parce qu'il fallait faire entendre notre voix. La CGT de l'enseignement agricole privé m'a permis de comprendre mes droits, de les comparer avec ceux du public, et surtout de ne plus subir seule.

Ensemble, nous menons des actions nationales pour exiger :

- l'alignement des grilles salariales,
- la reconnaissance des diplômes,
- la sécurisation des parcours.

La CGT est un appui collectif, un espace où l'on transforme la colère en revendications concrètes.

<i>Public / Privé agricole : le grand écart</i>		
Thème	Enseignants (public)	Formateurs (privé agricole)
Statut	Fonctionnaire d'État	Salarié de droit privé
Grille salariale	Nationale, indiciaire	Conventionnelle, variable
Avancement	Automatique	Souvent négocié
Reconnaissance du diplôme	Automatique	Aléatoire
Formation continue	Droit garanti	Conditionnée
Sécurité de l'emploi	Statut protecteur	Contrat plus fragile
<i>Mêmes missions, mêmes diplômes, même public... mais des droits inégaux !</i>		

T U : Quelles sont les revendications que tu souhaites porter ?

Céline L. : Nous demandons :

- **une grille nationale unique** pour les formateur-rices du privé agricole, alignée sur celle du public ;
- **une reconnaissance automatique** des diplômes et de l'expérience ;
- **un avancement de carrière** encadré et équitable ;
- **un accès garanti** à la formation continue ;
- **et des moyens syndicaux renforcés** pour défendre nos droits.

Ce ne sont pas des privilèges : ce sont des conditions de justice et de cohérence pour un service public digne.

T U : Un mot pour conclure ?

Céline L. : Former, c'est aussi éduquer à l'égalité et à la citoyenneté. Je veux que ces valeurs s'appliquent aussi à celles et ceux qui enseignent.

Le service public d'enseignement agricole ne peut pas reposer sur des personnel-les à deux vitesses.

Notre engagement mérite le même respect, la même reconnaissance et les mêmes droits.

Les revendications CGT

Pour une égalité de traitement réelle :

- **Grille nationale alignée sur le public**
- **Reconnaissance des diplômes et de l'expérience**
- **Avancement équitable et transparent**
- **Accès garanti à la formation continue**
- **Moyens syndicaux renforcés**

« Nous ne demandons pas la lune, juste la justice. »